

<http://ec-cravant.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article18>



Inscription

- Le coin du directeur - Inscription, accueil et radiation -



Date de mise en ligne : dimanche 11 avril 2010

Copyright © Ecole élémentaire de Cravant - Tous droits réservés

Inscription administrative :

Les inscriptions (**inscriptions administratives**) se font, dans un premier temps , auprès de la mairie de votre résidence :

[-] Mairie de Cravant

48 Rue Nationale 45190 Cravant
Tél. 02 38 44 52 89

ou

[-] Mairie de Villorceau

33 Grande Rue 45190 Villorceau
Tél. 02 38 44 51 88

Rendez vous à la Mairie de Cravant ou de Villorceau, avec les papiers suivants :

[-] Le carnet de vaccination à jour

[-] Un justificatif de domicile (facture EDF, France Télécom, eau...)

[-] Le livret de famille

Les services de la mairie vous remettront un certificat de pré-inscription à remettre au directeur de l'école afin de réaliser l'inscription pédagogique.

Inscription pédagogique à l'école élémentaire de Cravant :

Il faudra ensuite se présenter auprès du directeur de l'école avec :

[-] Le certificat de pré-inscription établi par la mairie de votre domicile

[-] Le livret de famille

[-] Le carnet de santé (pour l'entrée à l'école élémentaire, la vaccination obligatoire (sauf contre-indication médicale) est le **D.T.-POLIO** contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.)

Dans le cas où votre enfant était déjà scolarisé précédemment :

Le certificat de radiation

Son livret scolaire

Comment s'inscrire après un changement de domicile ?

Prévenez le directeur de l'école où était scolarisé votre enfant. Il vous remettra un certificat de radiation.
Adressez-vous ensuite à la mairie de votre nouveau domicile et procéder comme indiqué ci-dessus.